

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2015

Le six juillet deux mille quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Béatrice WESSE, Gilbert PERRIN, Didier MICHALLET (arrivé à 20 h 10), Chantal DEGOUTES, Grégory BEAUVAIS Christelle DAMARIN, Benoît CHADUIRON

Excusés : Patrick PIGNARD, Didier FILET (pouvoir à Christelle DAMARIN), Marie-Laure PINET (pouvoir à Béatrice WESSE), Marie-Thérèse DANIEL (pouvoir à Jean-Robert LAGOUTTE)

Absent : Didier DUMAS, Cyrille ROZIER

Secrétaire de séance : Benoît CHADUIRON

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion en date du 1<sup>er</sup> juin 2015, dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité.

### DÉCISION DU MAIRE

Madame le Maire rend compte de la décision municipale prise le 15 juin 2015 en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant la passation d'un marché de travaux pour l'aménagement au lieu-dit « Le Marais » d'un montant de 21 238 € HT avec l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RRA.

Arrivée à 20 h 10 de Didier MICHALLET

### DELIBERATIONS

#### **• Modification de l'attribution de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP)**

Madame le Maire explique que l'attribution de la prime IEMP n'était pas ouverte au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. Il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante d'inclure ce cadre d'emploi. Le calcul du montant de la prime et son versement reste inchangé, c'est-à-dire que le montant est calculé selon le montant de référence multiplié par 0,3 et est versée en juin et décembre.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité cette modification du régime indemnitaire.

#### **• Avenants au marché de travaux « modification et extension de la mairie-école »**

Monsieur LAGOUTTE, adjoint au maire, explique que deux avenants sont à passer. L'un concerne la fourniture et la pose de la faïence dans les sanitaires d'une superficie de 6,75 m<sup>2</sup> pour un montant de 452,25 € HT. L'autre, correspond à la modification de l'éclairage à l'entrée du sous-sol pour un montant de 495 € HT.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité les devis présentés et autorise Madame le Maire à passer les avenants correspondants.

#### **• Aménagement foncier agricole et forestier lié à l'A89 – Maîtrise d'ouvrage des travaux connexes et validation des travaux liés à la voirie**

Madame le Maire rappelle que cet aménagement foncier concerne les terres agricoles impactées par l'A89 dont le but est de regrouper les terres agricoles et de les rendre accessibles. Les travaux relatifs à cet aménagement sont financés par l'ASF.

La commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) a approuvé le 11 mars 2015 le programme de travaux connexes et le plan spécifique à la voirie qui sont aujourd'hui

présenté au Conseil Municipal. Il est précisé que le Département du Rhône assistera la commune dans la maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, accepte à l'unanimité la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage de la totalité des travaux connexes et émet un avis favorable au projet parcellaire sur les voiries des chemins communaux et ruraux.

• **Demande de subvention au titre du produit des amendes de police**

Dans le cadre de l'aménagement global du centre bourg en matière de sécurité, il est expliqué que des dossiers peuvent être déposés chaque année au titre du produit des amendes de police. Etant donné que le dossier de demande de subvention doit être déposé avant ce 22 juillet, il est proposé de solliciter une demande de subvention pour deux opérations qui peuvent être rapidement mises en place. La première concernerait la sécurisation du carrefour en entrée Nord du village (RD 338, rue Eugène Duduc et rue du curé Estragniat) par l'aménagement d'un passage surélevé pour un montant de 25 079,52 € HT. La deuxième par l'installation de panneaux d'entrée et de fin d'agglomération sur les voies communales qui ne sont actuellement pas équipées pour un montant de 1 239,90 € H.T.

Le projet de sécurisation du carrefour de l'entrée Sud du village (RD 338 et chemin du Marais) est également évoqué, mais il nécessite une acquisition au préalable.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à cette demande de subvention et autorise Madame le Maire à signer les documents s'y afférant.

• **Attribution de subventions aux associations 2015**

Il est proposé d'attribuer aux associations présentant un intérêt local les subventions suivantes :

<b>NOM de l'association</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Association immobilière paroissiale	100 €
ADMR personnes âgées	200 €
ADMR familles	120 €
Entraide Tararienne	225 €
Association Epi'Autre	250 €

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité l'attribution de subvention comme présentée ci-dessus.

• **Décision modificative n° 1**

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de faire des ajustements au niveau des imputations comptables, notamment pour des opérations patrimoniales ainsi que pour répondre à des besoins en investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal, la modification suivante :

<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>Désignation</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
D 2151-88 : Accès sécurisé école/cantine/garderie		5 980,80 €		
D 2313-49 : Extension mairie-école		41 214,67 €		
D 2313-96 : Chauffage innovant		30 368,88 €		
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>77 564,35 €</b>		
D 2183-20 : Matériel administratif	2 000,00 €			
D 2184-20 : Matériel administratif		14 600,00 €		

D 2184-24 : Matériel divers		1 900,00 €		
D 2188-24 : Matériel divers		235,00 €		
D 2188-57 : Remise en état salle des fêtes		203,00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>16 938,00 €</b>		
D 2312-98 : Aménagement Centre Bourg	38 041,68 €			
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>38 041,68 €</b>			
R 2031-49 : Extension mairie-école				40 824,67 €
R 2031-88 : Accès sécurisé école/cantine/garderie				5 980,80 €
R 2031-95 : Etude chauffage extension				17 186,52 €
R 2031-96 : Chauffage innovant				12 833,84 €
R 2033-49 : Extension mairie-école				390,00 €
R 2033-96 : Chauffage innovant				348,52 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>				<b>77 564,35 €</b>
R 10222 : FCTVA				40 196,32 €
R 10226 : Taxe d'aménagement				8 500,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>				<b>48 696,32 €</b>
R 1321-20 : Matériel administratif				9 000,00 €
R 1323-49 : Extension mairie-école			80 500,00 €	
R 1328-96 : Chauffage innovant			300,00 €	
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>			<b>80 800,00 €</b>	<b>9 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>40 041,68 €</b>	<b>94 502,35 €</b>	<b>80 800,00 €</b>	<b>135 260,67 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>54 460,67 €</b>		<b>54 460,67 €</b>

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable pour modifier le budget communal 2015 comme indiqué ci-dessus.

• **Convention constitutive d'un groupement de commandes pour le sel de déneigement avec la COR**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention constitutive d'un groupement de commandes pour le sel de déneigement destinée aux communes de la COR conformément à leur délibération n° COR 2015-171 du 20 mai 2015.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

• **Fixation du tarif pour l'activité théâtre**

Madame le Maire explique que dans le cadre du centre de loisirs sans hébergement, la commune peut proposer des cours de théâtre. Ces cours se dérouleraient en période scolaire. La durée d'un cours serait d'une heure trente minutes. Afin de pouvoir bénéficier des aides de la caisse d'allocation familiale, il est important de mettre en place un tarif selon le quotient familial.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité le tarif suivant :

<b>Quotient familial</b>	<b>Tarif à l'année</b>
Inférieur à 400	130 €
Supérieur à 400	135 €

• **Approbation du règlement intérieur périscolaire**

Madame WESSE, adjointe au Maire, présente le nouveau règlement intérieur pour le périscolaire.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité le règlement intérieur périscolaire et précise qu'il rentrera en vigueur à la rentrée scolaire 2015-2016.

• **Approbation de la convention avec Resto's Olmes**

Madame WESSE, présente également la convention à intervenir avec l'association cantine Resto's Olmes. Il est précisé que la commune met à disposition la salle et le personnel composé de trois personnes afin d'effectuer deux services pour environ soixante-quinze enfants. Le référent comme indiqué à l'article 7 de la convention est Madame DAMARIN, conseillère municipale.

Il est demandé ce que signifie « calendrier national » à l'article 1<sup>er</sup>. Il s'agit du calendrier scolaire défini par l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LAGOUTTE présente le bilan économique des travaux de l'extension mairie-école réalisé par le cabinet d'architecture Dudo & Cie en date de ce jour.

La séance est levée à 22 h 10.

Anne-Marie VIVIER-MERLE

Jean-Robert LAGOUTTE

Patrick PIGNARD

Didier FILET

Béatrice WESSE

Marie-Laure PINET

Gilbert PERRIN

Didier MICHALLET

Chantal DEGOUTES

Didier DUMAS

Marie-Thérèse DANIEL

Grégory BEAUVAIS

Cyrille ROZIER

Christelle DAMARIN

Benoît CHADUIRON